



LISTE DES CONTRATS - DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000 \$ AVEC UN MÊME COCONTRACTANT

RAPPORT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023 MRC DE MANICOUAGAN

Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent (dans le présent cas, l'exercice 2023), lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

La liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat (art. 961.4(2) C.M.).

COCONTRACTANTS	OBJET DU CONTRAT	MONTANT
Ville de Baie-Comeau	Pincés de désincarcération et Service d'urgence en milieu isolé	65 758.12 \$
Boréal entrepreneur électricien	Réparation alignement de descente	9 171.43 \$
Centre de services scolaire de l'Estuaire	Entretien du réseau de fibre optique	32 195.02 \$
Conciergerie Vapro	Entretien ménager	29 881.90 \$
Hydro-Québec	Électricité	114 927.99 \$
PG Solutions	Logiciel financier	27 314.50 \$
Sel Warwick inc.	Déglaçant pour piste aéroportuaire	61 540.00 \$
Telus Québec	Téléphonie et internet	25 309.09 \$
Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan	Collecte des matières domestique du TNO	90 836.54 \$

Note : Pour la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, consultez la section *Gestion contractuelle* du site internet de la MRC de Manicouagan.